

ACCORD-CADRE CGE-CNJE

Entre,

La Conférence des Grandes Ecoles (CGE) – 11 Rue Carrier Belleuse – 75015 Paris – représentée par son Délégué Général, Monsieur Francis Jouanjean d'une part,

Et

La Confédération Nationale des Junior-Entreprises (CNJE) – 6 rue des Immeubles Industriels, 75011 Paris – représentée par sa présidente, Mademoiselle Anina Munch, d'autre part.

1/ PREAMBULE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) est une association loi 1901 de grandes écoles d'ingénieurs, de management et de haut enseignement multiple ou spécifique, toutes reconnues par l'Etat.

La CGE a trois missions principales :

- *Think tank* des grandes écoles à travers la production d'études et le partage sur des thèmes d'intérêts communs en lien étroit avec le monde économique.
- Accréditation des formations à travers la promotion des formations labellisées CGE : Mastère Spécialisé (MS), Mastère en Science (MSc) et BADGE (Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles).
- Représentation et défense des intérêts de nos membres à travers la présence auprès des pouvoirs publics, des institutionnels et des organismes impliqués dans l'ESR

La Confédération Nationale des Junior-Entreprises créée en 1969 est une association Loi de 1901. Elle est le premier mouvement étudiant confédéré de France avec plus de 17 600 étudiants. Elle a pour mission de coordonner et d'accompagner les 160 Junior-Entreprises réparties sur le territoire français. Associations étudiantes, elles sont implantées dans plus de 80 villes de France au sein de Grandes Ecoles et Universités. Les Junior-Entreprises permettent aux étudiants de mettre en pratique l'enseignement théorique dont ils bénéficient, en réalisant des études pour des professionnels. Acteur clé du monde étudiant, la CNJE crée en 1992 le réseau international JADE (Junior Association for Development in Europe). L'opportunité de partager ses bonnes pratiques et diffuser la culture d'entreprendre en France comme à l'étranger.

2/ Objet

Le présent accord-cadre a pour ambition de favoriser le rapprochement entre la CGE et la CNJE et soutenir le développement des Junior-Entreprises dans les Grandes Ecoles dans le but de contribuer activement à l'insertion professionnelle des étudiants.

Le présent accord pourrait, dans le respect de l'autonomie des Grandes Ecoles, être décliné opérationnellement au niveau local en collaboration étroite avec les acteurs des établissements jouant un rôle dans la professionnalisation des étudiants et leur insertion professionnelle.

3/ Engagements

La CNJE se propose de mettre à disposition, des Grandes Ecoles de la CGE qui le souhaitent, l'ensemble de ses outils d'accompagnement et de soutien à la création de Junior-Entreprises.

- La CNJE s'engage à mettre à disposition ses outils pour le développement des Juniors, cela passe par l'envoi de documents types tels que le Pack Labélisation, Pack Création et Plan de Développement.
- La CNJE s'engage également à ouvrir son intranet afin que les administrateurs des Juniors aient accès aux documents types relatifs à la bonne gestion des Junior-Entreprises. Cela passe par la mise à disposition et la création de comptes kiwi.
- La CNJE s'engage à mettre à disposition son réseau d'entreprises afin d'organiser des rencontres régulières et ce dans le cadre d'un rapprochement des étudiants et des entreprises.
- La CGE s'engage à soutenir la visibilité des Junior-Entreprises en tant qu'outil d'aide à l'insertion professionnelle. Cela peut passer par la mise à disposition de panneaux d'affichages et d'aide dans les campagnes de communication.
- La CGE s'engage à aider la CNJE dans la communication du concept « junior entreprise » au corps administratif et corps professoral. Cela passe par la diffusion d'articles explicatifs du concept dans les canaux de communication de la CGE afin de toucher les administrations ou les départements en charge des relations écoles entreprises.

Le présent accord prévoit une rencontre une fois par an entre la CNJE et la CGE afin d'échanger et établir un bilan de leurs actions.

La CNJE en tant qu'acteur de l'insertion professionnelle pourrait être sollicitée par la CGE pour contribuer à la réflexion sur la question de l'insertion professionnelle.

4/EVALUATION et livrables

La CNJE s'engage à envoyer un rapport annuel détaillé sur l'évolution des Junior-Entreprises en Grandes Ecoles afin que les responsables d'établissement puissent mieux connaître et interagir avec les Juniors.

Ce rapport annuel contiendra :

- Un volet dédié à l'appréciation du mouvement dans les Grandes Ecoles
 - o Une présentation de l'état du développement des Junior-Entreprises en Grandes Ecoles ;
 - o Un tableau récapitulatif de la bonne gestion des Juniors dans le cadre de leur audit-conseil ;
 - o Les Juniors en cours de structuration, ou intéressés pour rejoindre le mouvement.

- un dernier volet sera dédié aux retours d'expérience des intervenants comme des administrateurs :
 - o Témoignages/insertion pro ou autre

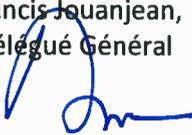
5/ Durée

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 3 années à compter de sa signature. Les parties se réuniront dans un délai d'un mois avant l'expiration de cet accord afin de décider de son renouvellement.

5/ Clause résolutoire

En cas de manquement de l'une ou de l'autre des parties à l'une de ses obligations souscrites en application du présent accord, celui-ci sera résilié de plein droit dès la première présentation d'une lettre avec accusé de réception à la partie défaillante.

Fait à Paris le 29 mai 2015

<p>Francis Jouanjean, Délégué Général</p> 	<p>Anina Munch Présidente</p> 
---	--